



Châlons-en-Champagne, le 14 juin 2021

Suivi par : Direction

Décision

Vus :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- la circulaire du Premier ministre N° 6222/SG du 23 octobre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et ses annexes ;
- le courrier MAA/SG/BG/2020-06 du ministre de l'agriculture et ses annexes précisant les mesures sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et les conditions de mise en œuvre ;
- l'appel à projets régional pour l'animation du dispositif du Plan de relance « Plantons des haies » lancé le 17 février 2021 ;

Il est décidé ce qui suit :

- La liste des structures d'animation bénéficiaires d'une subvention est fixée dans l'annexe à la présente décision, ainsi que les montants alloués.
- Compte tenu de la couverture pluri-départementale des opérateurs d'animation, Madame la Préfète de Région transmet à chaque maître d'ouvrage la décision individuelle.
- Les conventions financières seront élaborées et signées par le responsable d'unité opérationnelle des crédits de relance concernés par la présente décision, à savoir la directrice de la DRAAF Grand Est.
- L'exécution et le suivi de la mise en œuvre seront assurés par la DRAAF - Service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire.

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Anne BOSSY

Annexe

| Numéro de dossier | Porteur du projet | Territoires | Nature du projet | Liste des Partenaires | Subvention accordée (€) |
|-------------------|----------------------------------|---|--|---|-------------------------|
| 1 | Bio en Grand Est | Alsace et une partie de la Moselle | Animation du dispositif « Plantons des haies » | Haies vives d'Alsace, Fredon | 201 296 |
| 2 | Association Symbiose | Marne | Animation du dispositif « Plantons des haies » | FDC Marne, CDA Marne, FDSEA | 99 887 |
| 3 | CRAGE Grand Est | Alsace, Lorraine, Ardennes, Aube, Haute-Marne | Animation du dispositif « Plantons des haies » | 20 partenaires : CDA08, 10, 52, 54, 55, 57, 88 et CAA ; FDC08, 10,55, 57, 67, 88 ; CRPF, Comptoir Agricole, Scara, Metz Métropole et SCOTAM | 465 000 |
| 4 | CIVAM de l'OASIS | Champagne-Ardennes | Animation du dispositif « Plantons des haies » | Bio Grand Est, LPO CA, ReNard | 140 829 |
| 5 | Collectif-Lorraine-CPIE de Meuse | Lorraine moins 1 partie de la Moselle | Animation du dispositif « Plantons des haies » | CPIE Nancy-Champenoux, LPO54, Meuse Environnement, Sylva Terra, Bio Grand Est, Fredon GE | 153 496 |
| 6 | CIVC Comité Champagne | Périmère appellation Champagne (Marne, Aube et Haute-Marne) | Animation du dispositif « Plantons des haies » | Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, Asso viticoles, Symbiose | 74 163 |
| 7 | Parc Naturel Régional Lorraine | PNRL | Animation du dispositif « Plantons des haies » | CC Pays Sarrebourg, CC Mad Moselle, CC Meuse Woëvre, CD 54, CPIE de Bonzée, CDA 54, 55, 57 | 84 600 |